LES BIBLIOTHÈQUES UNIVERSITAIRES BRITANNIQUES ET LE RAPPORT FOLLETT

Entre la fin des années 80 et le début des années 90, le système universitaire britannique a vu ses effectifs multipliés par deux en même temps que la proportion des étudiants de dix-huit ans passait de 18 à 40 %. Il va sans dire que ni les locaux, ni le personnel enseignant ni les bibliothèques n'ont suivi ce mouvement d'expansion.

A la même époque, le réseau JANET (Joint Academic Network)¹ étendit ses services sous l'égide du Joint Information Systems Committee (JISC) et élabora un projet de réseau national de services informatiques tel que le BIDS² (Bath Information and Data Services). L'exiguïté des équipements universitaires devenait quant à elle si flagrante qu'en 1992, Sir Brian Follett fut nommé à la tête d'un comité chargé de réfléchir aux conséquences de l'expansion du système sur les bibliothèques, sur les conditions d'enseignement et sur la formation des étudiants. Très vite, le comité résolut de s'intéresser en priorité à la recherche, et notamment aux contraintes budgétaires imposées aux bibliothèques par la fantastique augmentation du prix des périodiques. Pour la première fois depuis trente ans, les bibliothèques allaient faire l'objet d'une enquête approfondie.

Réparti en plusieurs sous-groupes, le comité se mit rapidement au travail et, dès la fin de 1993, il publia un rapport accompagné d'une longue liste de recommandations sur les actions à mener et les financements à prévoir, ainsi que de toute une série de documents de travail³. Ce rapport fut bien reçu et un certain nombre des activités qu'il préconisait bénéficièrent d'un financement immédiat. Dans d'autres secteurs, l'important était moins de financer que d'agir, et l'enthousiasme général en faveur de l'action se transforma vite en activité réelle.

Des études complémentaires furent également engagées. En ce qui concerne l'organisation et l'administration des bibliothèques, le rapport Follett prônait des mesures énergiques et un profond remaniement des structures. Chacun peut désormais constater le spectaculaire changement opéré. Au vu de la place réservée aux technologies de l'information, la gestion du

King's College, Londres E-mail: D.Law@kcl.ac.uk Ce texte a été traduit par Oristelle Bonis.

1. Toutes les universités de Grande-Bretagne ont accès à ce système qui leur permet de partager leurs ressources informatiques.

Derek Law

^{2.} Derek Law, « The development of a national policy for dataset provision in the UK: a historical perspective », *Journal of Information Networking*, vol. I, 1994, p. 103-116.

^{3.} Joint Funding Councils' Libraries Review Group, The Follett Report (déc. 1993), Bristol, HEFCE, 1993. Cf.: Libraries and IT: Working Papers of the Information Technology Sub-Committee of the HEFC'S Libraries Review, Bath, UKOLN, 1993; John SUMSION, Survey of Resources and Uses in Higher Education Libraries: UK, 1993, Loughborough, LISU, 1994; Supporting Expansion: a report on human resource management in academic libraries for the Joint Funding Councils' Libraries Review Group, Bristol, Higher Education Funding Council, 1993.

programme de financement fut confiée au JISC, chargé de redistribuer les fonds entre les bibliothèques déjà équipées de services électroniques.

Des initiatives non financées par les pouvoirs publics

Le point sur lequel le rapport Follett insistait sans doute le plus était la nécessité pour les universités d'adopter à l'égard de l'information une stratégie spécifique liée à leurs politiques en matière de recherche, d'enseignement, de propriété foncière, etc.

Il recommandait que cette stratégie

LE RAPPORT FOLLETT A CONTRAINT LES UNIVERSITÉS À PRÉCISER LE RÔLE DE LEURS BIBLIOTHÈQUES, D'ABORD EN PLANIFIANT LES SERVICES PROPOSÉS, PUIS EN ÉVALUANT LA QUALITÉ DE CES SERVICES

ne reste pas limitée à la bibliothèque, mais porte sur l'ensemble des ressources documentaires. Avec, pour corollaire, que chaque institution soit en mesure d'en assurer le financement. Ce type de stratégie maintenant presque universel a obligé les universités à définir comment et pourquoi elles utilisent l'information, et le rôle que doit jouer la biblio-

thèque à cet égard. Le rapport, qui contient de longs développements sur la convergence entre bibliothèques et centres informatiques, conseille de renforcer cette évaluation à l'aide de directives stratégiques. A l'heure actuelle, 60 % des universités environ ont opté pour une direction commune de la bibliothèque et des centres informatiques, ce qui, dans la plupart des cas, met le bibliothécaire en situation de contrôler plusieurs services universitaires : la bibliothèque, mais aussi le centre informatique et parfois des services d'enseignement assisté par ordinateur.

Il devint par ailleurs nécessaire d'élaborer des indices de performance harmonisés, afin d'évaluer la situation d'une institution donnée au fil du temps ou de comparer plusieurs institutions entre elles. Malgré les profondes disparités dues aux différences de vocation et de statut des établissements universitaires, cet ensemble d'indices de performance fut défini par un groupe placé sous l'autorité de la SCONUL (Standing Conference of National and University Libraries). Sur un plan général, le rapport Follett a contraint les universités à préciser le rôle de leurs bibliothèques, d'abord en planifiant les services proposés, puis en évaluant la qualité de ces services.

Etudes complémentaires

Dans le prolongement du rapport Follett, le rapport Anderson⁴, dont l'objectif est de dégager une stratégie de dimension nationale et régionale, s'intéresse aux divers modèles de coopération et de coordination applicables aux bibliothèques de recherche. Une première version de ce document, publiée par le Scottish Higher Education Funding Council, a circulé courant 1995 entre les parties intéressées, qui ont d'ores et déjà fait parvenir leurs remarques ; le rapport définitif devrait paraître au mois de mars 1996.

Le rapport Bryant a pour objet d'évaluer l'importance de la conversion rétrospective des catalogues encore à effectuer. Le coût en est évalué à vingt-cinq millions de livres environ. S'il est difficilement envisageable de réunir une somme aussi importante, il paraît néanmoins possible de travailler sur une « sélection choisie » de collections spéciales. D'autres rapports ont en sus été com-

D'autres rapports ont en sus été commandés sur des sujets aussi disparates que le copyright et la propriété intellectuelle ou la disponibilité des collections de documents numériques.

Les mesures mises en œuvre

A la suite du rapport Follett, plusieurs initiatives ou réalisations ont vu le jour dans les bibliothèques des universités britanniques.

Les locaux

Les appels de fonds lancés pour le financement des équipements immobiliers ont permis de distribuer dix millions de livres la première année (1995) et de réunir au total près de trente-cinq millions de livres pour la construction de bâtiments neufs ou l'agrandissement des locaux existant. Un deuxième appel a été lancé en 1996, mais il risque fort de faire long feu, étant donné les coupes sombres décidées par le gouvernement conservateur dans le budget de l'enseignement. Cette extension notable de l'espace des bibliothèques est un des résultats les plus importants, quoique les moins remarqués, du rapport Follett.

Les collections de sciences humaines

C'est également à la suite du rapport Follett qu'il fut décidé d'allouer sur une période de cinq ans quarante millions de livres à quelque trente-cinq institutions, afin de leur permettre de conserver, cataloguer et entretenir les collections spécialisées de leur fonds de sciences humaines.

Des dispositions annoncées en octobre 1995 prévoient de coordonner les résultats de ces projets en vue de

Joint Funding Councils' Libraries Review, Report of the Group on a National/Regional Strategy for Library Provision for Researchers (rapport Anderson).

créer la base d'un OPAC national des collections de recherche et un service de localisation des archives nationales. Ces propositions ouvrent la voie à une collaboration entre les bibliothèques nationales et d'autres organismes, tels la Commission historique des manuscrits ou les fonds d'archives régionaux : les discussions sur leur mise en application pourraient s'ouvrir dans les premiers mois de 1996. Ce projet concerne un ensemble très riche comprenant aussi bien des archives traditionnelles ou filmiques que des banderoles syndicales. Il englobe un grand nombre de collections historiques et de documents publiés dans les langues des minorités. L'ouverture des collections à l'ensemble des chercheurs fait partie des conditions de financement.

Le programme e-Lib

Toutefois, la plus belle réussite du rapport Follett est peut-être la mise en place du programme e-Lib, qui regroupe une vingtaine de services électroniques et une cinquantaine de projets.

Le JISC a formé en son sein un souscomité, le FIGIT (Follett Implementation Group for IT) qui a établi un calendrier et lancé des appels d'offres. Après un arbitrage rigoureux entre les 345 réponses reçues, trente-cinq furent retenues et réparties en sept secteurs : la fourniture des documents, l'accès aux ressources intégrées en réseau, la numérisation, les revues électroniques, la publication à la demande, la formation, sensibilisation et mise à niveau.

Les cinq autres études et rapports supplémentaires commandés portent sur des sujets divers, du copyright aux stratégies d'évaluation. Un deuxième appel d'offres limité à des domaines bien précis, les fonds d'archives de publications préliminaires, par exemple, ou le prêt court consenti aux étudiants, a été bouclé en janvier.

Les différents projets³ donnent lieu pêle-mêle à une intense activité, concernant aussi bien la création de petites bases de données dans certaines matières importantes, que la définition de nouveaux services de fourniture de documents, les revues électroniques multimédias, la prospection de ressources de renommée internationale et les grands programmes de formation. A la différence du Programme des bibliothèques de l'Union européenne, il s'agit là d'un projet très

LE PROGRAMME
E-LIB EST CONÇU
D'ABORD POUR
ÉLABORER LE NOYAU
DE DOCUMENTS
QUI FORMERA
LA BIBLIOTHÈQUE
ÉLECTRONIQUE
DE L'ENSEIGNEMENT
SUPÉRIEUR
DU ROYAUME-UNI,
PUIS POUR
L'INTÉGRER À LA VIE
UNIVERSITAIRE

contrôlé et interventionniste, qui impose aux institutions de travailler de concert et réexamine les propositions pour mieux atteindre les principaux objectifs fixés.

Parallèlement, l'ISSC (Information Services Sub-Committee), autre sous-comité émanant du JISC, a mis en place toute une série de services bibliothéconomiques numérisés en reprenant plusieurs des recomman-

Publicité

Diriger une bibliothèque d'enseignement supérieur

sous la coordination de Bertrand Calenge, Silvie Delorme, Jean-Michel Salaün et Réjean Savard

Presses de l'Université du Québec Diffusion France Editions ESKA 27 rue Dunois - 75013 PARIS Prix : 300 F

5. Les documents de travail relatifs au programme e-Lib peuvent être consultés à l'adresse électronique suivante : http://ukoln.bath.ac.uk/elib/intro.html

dations du rapport Follett relatives à la création de nouveaux services. King's College accueille désormais le serveur national baptisé Arts & Humanities ; l'université De Montfort a réalisé une étude de faisabilité sur un serveur iconographique national ; il est actuellement envisagé d'installer un serveur d'archives national ; enfin l'université d'Edimbourg, qui bénéficie déjà de contrats pour installer la première version de BIOSIS, l'index matières des périodiques et l'index de Palmer du Times, a été chargée d'élaborer un nouveau centre de données.

Un projet autorisant l'implantation d'une revue électronique nationale est à l'étude. Des accords conclus avec Academic Press, Blackwell Scientific et l'Institute of Physics Press prévoient la fabrication sous un label national des versions papier et électronique des différentes publications de ces éditeurs. L'étude qui doit s'atteler au double problème du prix des revues papier et de l'augmentation concomitante des expériences de presse électronique vise à permettre à la communauté scientifique d'évaluer correctement la valeur des nouveaux médias et les difficultés qu'ils ne manquent pas de soulever. Outre qu'il sera possible de réaliser des économies sur le coût des revues papier, l'espoir est qu'à court terme la mise à disposition de plus de mille revues électroniques issues de ce projet et d'autres qui lui sont associés influe fortement sur l'avenir des médias électroniques.

A elles toutes, ces différentes activités composent le programme e-Lib, conçu d'abord pour élaborer le noyau de documents qui formera la bibliothèque électronique de l'enseignement supérieur du Royaume-Uni, puis pour l'intégrer à la vie universitaire, aux activités d'enseignement, d'étude et de recherche.

Consolider les initiatives

Il vaut sans doute la peine de s'arrêter sur deux remarques d'ordre général. Tout d'abord, cet extraordinaire foisonnement d'initiatives devrait cesser d'ici trois à cinq ans et nous avons sans doute peu de chance de pouvoir l'observer à nouveau au cours de notre vie professionnelle. S'il nous offre une occasion inespérée d'expérimenter et d'innover, il augmente nos responsabilités vis-à-vis de l'avenir des bibliothèques et de la profession en général. L'intérêt pour le moins inhabituel porté à nos éta-

blissements et au rôle essentiel qu'ils jouent dans le processus éducatif a dynamisé les bibliothèques universitaires au moment, précisément, où le gouvernement impose un régime financier draconien à l'enseignement supérieur dans son ensemble. La tentative délibérée d'étendre projets et nouveaux services au plus grand nombre possible d'universités va dans le sens du changement culturel qui inspire le rapport Follett.

Deuxième point, il n'est peut-être pas inutile de souligner que l'argent utilisé à ces fins ne vient pas des largesses de nos gouvernants. C'est de l'argent pris sur le budget de l'enseignement supérieur, une sorte d'impôt volontaire qui indique bien que les dirigeants et les responsables de l'enseignement supérieur reconnaissent que le Royaume-Uni a impérativement besoin de consolider son avance dans le domaine de la fourniture de services électroniques.

Les universités comptent bien jouer un rôle de pointe et les trois années qui viennent de s'écouler ont fort heureusement amené à reconnaître que cette volonté s'applique autant à leurs bibliothèques qu'à leurs laboratoires de physique des hautes énergies.

Janvier 1996

A l'occasion de la parution

du Bulletin des Bibliothèques de France consacré

aux bibliothèques universitaires face à l'université de masse

L'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques a le plaisir de vous inviter à une rencontre débat

le 29 avril 1996 à 17 heures

avec:

Maurice Garden, Institut d'histoire moderne et contemporaine, cnrs « Les bibliothèques de recherche » Benoît Lecoq, Bibliothèque interuniversitaire de Montpellier, « Un aspect de la crise des universités : l'interuniversitaire en question »

Anne Mercier, Bibliothèque universitaire de La Rochelle, «La Rochelle : université nouvelle, an III »

Isabelle Sabatier, Bibliothèque de l'Université Paris-Dauphine, «Une bibliothèque de recherche à Paris-Dauphine »

Animation:

Martine Poulain, Bulletin des Bibliothèques de France

à l'Ecole nationale supérieure des sciences de l'information et des bibliothèques 17-21 boulevard du 11 novembre 1918 69623 VILLEURBANNE CEDEX